VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher

Annonce Judiciaire

No. 102855

Cour Civile de District, Division E

William J. Walsh et al

vs

John Loyacano

Tuteur des mineurs Maggie Walsh et Theresa Walsh et al

Mercredi, 26 Février, 1913

au Peoples Auction Exchange, 334 rue Carondelet, entre les rues Union et Perdido, des propriétés de valeur améliorées et non améliorées. Les speculateurs et personnes voulant faire des placements y trouveront leur avantage. Agents de propriétes ceci est le genre de placement qui vous devez rechercher, sans limite ou reserve. Les plans sont exposés à la dite bourse.

Suivant un jugement lu et rendu en cour siegeante le 20 janvier 1913, jugement signé le 21 janvier 1913. No. 102,855 — Cour Civile de District — Division E — signé par l'Hon. George H. Theard, agissant, moi, Pierre Gallagher, encanteur, dûment autorisé pour la Paroisse d'Orléans je procéderai à vendre les propriétés suivants le Mercredi, 26 février 1913, à midi à la People's Auction Exchange, 334 rue Carondelet.

1. Un terrain avec les appartenances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le No. six dans l'Ilet, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet et Palmyra, sur un plan dressé par A. de Armas, daté le 27 novembre 1868, et déposé dans le bureau, le dit terrain mesurant en mesure Americaine, vingt sept pieds, cinq lignes de face à la rue Gasquet, sur cent cinq pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur. Portant les Nos. municipaux 2118-2120 avenue Cleveland, les améliorations comprennent un cottage en bois contenant deux chambres et une cuisine des chaque côté, dans le fond est une chambre. De chaque côté de la cour sont des hangars, citerne, etc.

2. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le fond du Premier District de cette ville, étant terrain No. deux du dit ilet numéro douze, qui est borné par les rues Tonti, Palmyra, Miro et Jackson ou Gasquet, mesurant vingt sept pieds, un pouce de face à la rue Jackson maintenant Gasquet, sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles suivant le plan de A. d'Hemecourt, voyer, daté le 16 de juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire de cette ville; avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant le No. municipal 2304 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un grand hangar.

3. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro un dans l'Ilet numéro douze, borné par les rues Miro, Tonti, Palmyra et Jackson maintenant Gasquet, suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, le 16 juillet 1853, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, notaire, le 10 octobre 1853, lequel terrain formé le coin des rues Gasquet et Miro, et mesure vingt sept pieds un pouce de face sur la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur et de face sur la dite rue Miro, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, portant les Nos. municipaux 2300-2302 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté, en face du fond du terrain est un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, la cour est abritée, citerne, etc.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le numéro onze dans l'Ilet No. vingt quatre, borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Gasquet formant le coin des rues Gasquet et Miro sur une profondeur et face sur la rue Miro de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles suivant le plan dressé par A. d'Hemecourt, voyer, le 16 juillet 1853, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire dans cette ville, portant le No. municipal 2235 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, recouvert en ardoises, contenant trois chambres; dans la cour est un grand hangar, citerne, etc.

5. Un certain terrain, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. treize dans l'Ilet, borné par les rues Gasquet, Canal, Miro et Galvez, le dit terrain mesurant quatre pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Gasquet, quarante trois pieds sept pouces et une ligne de largeur dans le fond, cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Miro et cent douze pieds, sept pouces de profondeur sur la ligne de côté opposé, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent

6. Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Miro, Canal, Galvez et avenue Cleveland, et désignés par les Nos. neuf et dix qui se touchent l'un l'autre, et mesurent ci-après à savoir: Terrain No. dix mesure vingt sept pieds face à l'avenue Cleveland et vingt huit pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Terrain No. neuf mesure trente neuf pieds, quatre pouces et cinq lignes face à l'avenue Cleveland sur une profondeur de cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne de côté la plus près du terrain No. 10 et cent douze pieds, sept pouces sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Miro sur une ligne diagonale entrecoupant terrain No. 10 sur la ligne du fond suivant le croquis attaché. Terrain No. 10 portant le No. municipal 2227 avenue Cleveland. Terrain No. 9 portant les Nos. municipaux 2221 et 2223 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à deux étages dans le fond contenant de chaque côté quatre chambres et cuisine, cour avec hangars, citerne, etc. Nos. 2222-2227 est un cottage simple contenant trois chambres.

7. Un certain terrain situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Gasquet, maintenant Cleveland, Tonti, Palmyra et Rocheblave, désigné comme terrain No. sept de l'Ilet No. 554 sur un plan dressé par A. De Armas, voyer, daté le 27 novembre 1868, déposé dans le bureau de A. Dreyfous, notaire, dans cette ville, et d'après lequel dit plan le dit terrain commence à une distance de cent soixante deux pieds, six pouces de l'encoignure des rues Tonti et Gasquet et mesure en mesure Américaine vingt sept pieds, un pouce de face à la dite rue Gasquet sur cent cinq pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Portant le No. municipal 2122 avenue Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant trois chambres, dans la cour sont des hangars, système, etc.

8. Un certain terrain triangulaire situé, s'étendant et étant dans le Premier District de la ville, et désigné par le No. un dans le No. vingt cinq, borné par les rues Miro, Galvez, Palmira et Jackson ou Gasquet maintenant Ave. Cleveland sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt voyer, le 16 juillet 1853 déposé dans le bureau de P. C. Cuvellier, ancien notaire dans cette ville le 10 octobre 1853, le dit terrain forme le coin de l'Ave. Cleveland et de la rue Miro et mesure trente neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à l'Ave. Cleveland sur cent neuf pieds, dix pouces, et deux lignes de profondeur et face à la rue Miro et cent seize pieds, dix pouces, et deux lignes de profondeur sur la ligne le divisant de l'autre propriété; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues comme No. 2234 Ave. Cleveland et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant une boutique et quatre chambres.

9. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et privilèges y appartenant au de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Canal, Tonti, Gasquet et Miro désigné par le No. treize sur un plan fait par Arthur De Armas voyer le 12 Mai 1870 et déposé dans le bureau de Gustave Le Gardeur Jr notaire et d'après lequel plan le dit terrain mesure vingt-sept pieds, onze pouces et une ligne de face à la rue Gasquet sur cent vingt pieds, huit pouces et six lignes de profondeur et de face sur la rue Conti et forme le coin des rues Gasquet et Conti, portant les Nos. municipaux 2337-39 Ave. Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté trois chambres et cuisine, hangars dans la cour, citerne, etc.

10. Un certain terrain avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet No. 581, borné par les rues Cleveland, Canal, Dorgenois et Broad, lequel terrain est désigné par le No. deux sur un croquis fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, daté le 23 décembre 1898 et annexé à un inventaire pris par A. J. Villere notaire le 7 janvier, trente deux pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Cleveland, par une première profondeur sur la ligne de côté de la rue Broad et sur une ligne divisant le dit terrain du terrain No. un de cent trente trois pieds, huit pouces, et par une seconde profondeur de vingt huit pieds, deux pouces de la vingt deux pieds en largeur sur la ligne du fond et cent cinquante neuf pieds, dix pouces, et trois lignes de profondeur sur le côté de la rue Dorgenois, portant les Nos. municipaux 2637-2639 Ave. Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, contenant de chaque côté six chambres et la cour est couverte, citerne, etc.

11. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues Cleveland, Patrick, Bernadotte, et Palmyra, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par Daney et Waddill, voyers, le 17 novembre 1905 annexé à un acte passé devant William Ardill, notaire le 27 décembre 1905, et lequel terrain mesure d'après le dit plan comme suit: trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland sur cent vingt sept pieds, dix pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue St. Patrick et lequel terrain est composé des parcelles d'une parcelle de terre triangulaire, formant le coin des rues Patrick et Cleveland, et parcelle des terrains quatre et cinq, faisant face à la rue St. Patrick sur un plan de Reisenstein daté le 29 Mars 1905, portant les Nos. municipaux 4700-4702 Ave. Cleveland. Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté quatre chambres, hangars dans la cour, citerne, etc.

12. Un certain terrain, avec la bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 422 borné par les rues Douane, Canal, Lopez et Salcedo, le dit terrain est désigné par le No. 13 et mesure vingt cinq pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Douane sur cent six pieds, huit pouces de profondeur entre lignes parallèles et forme le coin des rues Douane maintenant Iberville et Lopez, portant le No. municipal 3124 rue Iberville. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant trois chambres dans les cours sont des hangars, citerne, etc.

13. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 362, borné par les rues Broad, Bienville, Conti et Whit désigné par le No. 5 sur un croquis annexé à un acte passé devant William Shannon, ancien notaire, dans cette ville et mesurant d'après un plan par Albert Fortel Jr. 1 décembre 1879 mesurant trente pieds 30' de face à la rue Bienville par cent huit pieds, trois pouces et quatre lignes (108' 3" 4"') en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un double cottage à toit d'ardoises Nos. 2717-19 rue Bienville, contient de chaque côté galerie de front et trois chambres, dans les cours il y a des hangars, citerne, etc.

14. Un certain morceau ou parcelle ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carré No. 368, borné par Carondelet Walk St. Louis, les rues Dupré, Conti et White et la dite pièce ou parcelle de terre commence à soixante pieds du coin de Carondelet Walk et Dupre et mesure quarante quatre pieds de face s'étendant vers la rue Conti quarante cinq pieds, trois pouces et six lignes (45' 3" 6"') sur la ligne arrière sur une ligne égale et parallèle de soixante trois pieds, deux pouces et deux lignes (63' 2" 2"'). Le dit morceau ou parcelle de terrain comprend la portion arrière des lots No. 1 et 2. Les améliorations comprennent un

15. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet No. 657 dans le carré Corné par les rues Salcedo, Canal, Lopez et Gasquet, et désigné comme lot No. 5 sur un plan dressé par J. A. d'Hennecourt, voyer, daté du 14 Mars 1867 et lequel dit lot de terrain mesure trente quatre pieds sept pouces de face à la rue Salcedo, par quatre vingt dix pieds, deux pouces en profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Canal et cinquante neuf pieds neuf pouces en profondeur sur la ligne opposée la plus proche de la rue Gasquet et quarante six pieds en larguer sur la ligne arrière. Portant les numéros municipaux 113-115 rue Salcedo. Les améliorations comprement un un cottage en bois double couvert en ardoisses contenant quatre chambres, gallerie, cistern, etc. quatre chambres, gallerie, citerne.

16. Une certaine pièce ou parcelle de terre triangulaire, situé s'étendant et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No. 657 lequel est, borné par les rues Salcedo, Canal, Lopez et Gasquet, maintenant Ave. Cleveland. La dite pièce ou portion de terre en ceci démontré étant designé par la lettre par la lettre "A" sur le croquis par Edgar Pilié, voyer, daté du 12 Novembre 1895, et est situé immédiatement sur l'arrière de la propriété du lot de terrain No. 5, sur un plan de J. A. D'Hemecourt, voyer, daté du 14 Mars 1867, de la dite M. A. Walsh pointant à la rue Salcedo. La dite pièce ou parcelle de terre triangulaire. A commençant à un point quatre vingt dix pieds deux pouces de distance de la rue Salcedo, sur la ligne extrême arrière la plus proche de la rue Canal du lot de terre du présent acheteur courrant de là sur une ligne parallèle avec la rue Salcedo et vers la rue Cleveland, trente quatre pieds, sept pouces en largeur et de là a angle droit sur une ligne parallèle avec l'Ave. Cleveland et vers la rue Salcedo, trente pieds, cinq pouces et de là sur une diagonale ou oblique vers la rue Canal quarante six pieds au point de départ de la dite pièce triangulaire du terrain A dont il est question et est composé de deux petites parcelles triangulaires prises sur l'extrême arrière des terrains désignés par les numéros 1 et deux sur un autre croquis du dit Edgar Pilié, voyer, daté du 19 Avril 1890, et annexé à un acte de vente ou du présent vendeur passé devant James Fahey, notaire le 17 Mars 1893, le tout suivant un plan annexé d'Edgar Pilié le 12 novembre 1895. Les améliorations comprennent

17. Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits voies et privilèges qui en dépendent situé dans le premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans le carré No. cinq cent cinquante deux (522) Corné par les rues Gasquet, Miro, Canal et Tonti, désigné par les numéros vingt et un et vingt deux (21-22) borné par les rues Gasquet, Miro, Canal et Tonti, désigné par les Nos. vingt et un et vingt deux (21-22) suivant un croquis annexé à un acte de vente par la propriété de T. S. Guion à A ½ B. James exécuté devant T. O. Stark, ancien notaire, en cette ville le 9 avril 1866, mesurant trente pieds de face à la rue Gasquet sur cent vingt pieds huit pouces et six lignes entre lignes égales et parallèles, les dits lots + adjacent l'un l'autre et le lot numero vingt deux forme le coin des rues Miro. Portant le numero municipal 2314 lequel forme le coin des rues Miro et Cleveland, et désigné comme lot [illegible] lot vingt et un porte les numeros municipaux 2305-2307 Ave. Cleveland. Les améliorations comprennent 2305-07 un double cottage en bois couvert en ardoises servant de maison d'habitation et magasin contenant de chaque côté cinq chambres — 2305-07 est un cottage double en bois couvert en ardoises contenant trois chambres de chaque côté — sur l'annexe du lot grands hangars, écurie, citernes, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant au choix de l'acheteur, le reste en un ou deux ans, pour lequel l'acheteur donnera son ou ses billets qui porteront un intérêt de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication et garantis par le [illegible] du vendeur et le privilège et hypothèque spéciale sour la propriété vendue. l'acte de vente devant contenir le pacte de non alienando, une clause stipulant la vente avec notre estimation et cinq pour cent 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets et toutes les autres clauses généralement contenues dans un acte de vente, et l'acheteur d'assumer le paiement, au dessus du prix de l'adjudication de toutes les taxes de l'année 1913, de déposer chez l'adjudicateur dix pour cent 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication, et de [illegible] le [illegible] de l'acte de vente devant [illegible] E. Benechaud, Notaire Public.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Jan. 2?, Fev. 2, 9, 16, 23, 26

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En re Liquidation de J. D. Connell Iron Works Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. [illegible] — Division C — Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Liquidation de "J. D. Connell Iron Works Company" dossier No. [illegible], le dit ordre daté et signé le 10 janvier 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le [illegible] février 1913, les propriétés et immeubles ci-dessous avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et y appartenant ou de quelque façon en dépendant à savoir:

1. Quatre certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros un, deux, trois et cinq, et mesurant ci-après. Terrains Nos. un, deux et cinq mesurant chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue S. Peters sur cent pieds de profondeur, et terrain No. trois a vingt pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Erato sur cent soixante pieds, un pouce et six lignes de profondeur; tout entre lignes parallèles; terrains Nos. un, deux et trois étant représentés sur un plan dressé par T. Thompson, daté le 23 février 1842, et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire dans la dite ville, et terrain No. cinq sur un plan de J. Zimple, déposé dans le bureau de Theo Guyol, ancien notaire dans la dite ville, comme plan No. deux du livre de plans No. un étant une partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquit par achat de James D. Connell par un acte devant M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

2. Deux certains terrains dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 46, borné par les rues S. Peters, Erato, Tchoupitoulas et Thalie, désignés par les numéros douze et treize, et mesurant chacun vingt deux pieds, neuf pouces de face à la Erato sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur, tout entre lignes parallèles les mêmes étant représentés sur un plan dressé par L. A. Hedin, déposé dans le bureau de J. [illegible], ancien notaire dans la dite ville, étant partie de la propriété que la "J. D. Connell Iron Works Company" acquise par achat de James D. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville, le 22 août 1904.

3. Un certain terrain dans le Premier District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 46, borné par les rues Erato anciennement Suzette, Tchoupitoulas, S. Peters anciennement Nouvelle Levee et Thalie anciennement Benjamin, lequel terrain est désigné par le numéro neuf et mesure quarante cinq pieds et six pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et dix pouces entre lignes parallèles, étant la propriété acquise par la "J. D. Connell Iron Works Company" de Mme Josephine B. Connell par un acte devant P. M. Milner, notaire dans la dite ville le 13 octobre 1906.

La propriété premièrement décrite est l'emplacement de l'atelier de mécaniciens de la "J. D. Connell Iron Works Company." Rien de la propriété mobilière n'est compris dans cette vente. La propriété deuxièmement et troisièmement décrite est louée par bail par Messieurs Alex Dussel & Co., à $150 par mois jusqu'au 31 octobre 1914, et la vente sera sujette à ce bail.

CONDITIONS DE LA VENTE—Deux cinquièmes ou plus comptant le solde s'il y en a devant être représenté par billets à ordre, payables 1 ou 2 ans après date, respectivement avec intérêt payable annuellement au taux de 6 pour cent par an à partir de la date jusqu'au payement des dits billets à ordre avec intérêt spécial, assurance, primes et taxes et en cas de procès 5 pour cent pour frais d'avocat et tous les frais devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte devant contenir le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les quatre terrains spécialement premièrement décrits, seront offerts et provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur, alors les trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits seront offerts, sujets au bail et seront provisoirement adjugés au plus offrant enchérisseur; et finalement l'entière propriété, sept terrains seront offerts, la partie à bail sujette au bail. En cas qu'un enchérisseur offre plus pour l'entière propriété que les offres combinées sous les adjudications provisoires, alors l'entière propriété sera définitivement adjugée à tel enchérisseur; mais si le plus haut enchérisseur pour l'entière propriété ne dépasse pas les enchères combinées faites par les adjudicataires provisionnels, alors les adjudications provisoires (1) des quatre terrains premièrement décrits, et (2) des trois terrains deuxièmement et troisièmement décrits, deviendront effectifs et les titres seront faits conformément.

L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer les taxes de 1913 payer pour le ou les actes de vente devant notaire et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec.

J. L. Onorato

910 RUE GRAVIER.

Jan12,19,26fév2,9,12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Sallie Swan King

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 100,996 — Division E — Attendu que, Phoebe Whitaker King, veuve de Allen Swan King, de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, dans sa capacité dûment qualifiée comme gardienne ou tutrice de la personne et propriété de ses enfants mineurs, Allen Swan King et Phoebe Hart King, habitants de la ville de New Haven, Etat du Connecticut, a fait appel à la cour dans le but d'être autorisée de prendre possession de, et de retirer de l'état de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans trente (30) jours, à partir de la première publication de cette notice, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite gardienne et tutrice.

Par ordre de la Cour.

Nouvelle Orléans, Lne., 24 janvier.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

RAYMOND GAUCHE, Avocat.

Pour copie conforme.

P. A. DUCOING, Député Greffier.

28jan28fév10,24

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

VENTE DE PARTAGE.

Geo. H. Hemel vs. Adelia G. Hemel.

No. 102,300 — Cour Civile de District, Division B.

Au dernier et plus offrant enchérisseur propriétés de valeur du Troisième District, 2225-27-29-31 Ave. Esplanade entre les rues N. Rocheblave et N. Tonti.

Quatre cottages d'habitation, 730-32-34-36-38-40, encoignure Lesseps et rue Dauphine.

Trois cottages doubles, 726-28 rue Poland entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage double, 3500 encoignure Chartres et Ave. Lafayette.

Bâtisse à deux étages en briques, 729 rue Lesseps, 721-23 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine.

Cottage simple et cottage double, 328 rue Esplanade entre les rues Chartres et Decatur.

Bâtisse à deux étages avec allée, 739-41 rue Lesseps entre les rues Royale et Dauphine, et terrain vacant adjacent le cottage double.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 FEVRIER 1913, A MIDI A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES No. 311 RUE BARONNE

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—Leonard L. Stern, Encanteur.—Vendra aux enchères publiques à la sus date date, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour siegeante le 6 janvier 1913, et le jugement lu et signé en cour siegeante le 6 janvier 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'Ave. Esplanade et les rues Tonti, Rocheblave et Bayou Road, désignés par les Nos. quatre et cinq de l'Ilet No. 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 23 mai 18[illegible], et déposé dans le bureau de [illegible] Cuvillier notaire, lesquels terrains sont adjacents et mesure chacun trente pieds de face à l'Ave. Esplanade, trente pieds onze pouces et une ligne face à la rue Bayou Road sur une profondeur traversant l'Ave. Esplanade jusqu'à la rue Bayou Road, ci-après décrite à savoir. Terrain No. quatre soixante quatre pieds, un pouce sur la ligne à côté de la rue N. Tonti, le séparant du terrain No. cinq, soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne le séparant du terrain No. cinq, et terrain No. cinq soixante et onze pieds quatre pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No. quatre et soixante dix huit pieds, sept pouces sur l'autre ligne à côté de la rue N. Rocheblave. Les améliorations sur la dite propriété portant les Nos. municipaux 2225 et 2227 [illegible] de l'Esplanade et consistent de quatre cottages d'habitation avec [illegible] chambres et cuisine de chaque côté.

2. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Lesseps, Dauphine, [illegible] et Royale, étant la plus grande partie des terrains un deux, trois, trois et quatre sur un plan particulier par Alonzo [illegible] dressé le 25 du mois [illegible], laquelle par celle de terre mesure quatre vingt quatorze pieds, sept pouces de face à la rue Lesseps sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et une façade sur la rue Dauphine de cent vingt trois pieds cinq pouces. Les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux [illegible] rue Lesseps et consistent de trois cottages doubles contenant 3 chambres, hangar etc. de chaque côté et se louent à $[illegible] par mois chaque côté.

3. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. deux dans l'Ilet portant actuellement le numéro 180, borné par les rues Poland, Lesseps, Royale et Dauphine, sur un plan dressé par A. Castaing le 11 novembre 18[illegible], déposé dans le bureaux de A. [illegible], notaire, et le dit terrain mesurant en mesure américaine trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Poland sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sur la dite propriété portant les numéros municipaux 726 et 728 rue Poland et consistent d'un cottage double [illegible] et contient 3 chambres, hangar, etc., de chaque côté et se loue à $[illegible] par côté par mois.

4. Une certaine parcelle de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet portant actuellement le numéro 15 borné par les rues Chartres, Ave. Lafayette autrefois connue comme rue Enghien, Decatur et Port, laquelle parcelle de terre forme l'encoignure de la rue Chartres et de l'ave. Lafayette, et mesure en mesure américaine, trente pieds, sept pouces 4 quatr lignes face à la rue Chartres, quatre vingt dix pieds huit pouces de profondeur et de face à l'ave. Lafayette et à peu près quatre vingt dix pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Port; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 3500 rue Chartres, et consistent d'une bâtisse à deux étages en briques, contenant 14 chambres, corridors, galleries, etc., et se louent à un loyer d'à peu près $40.00 par mois.

5. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, actuellement le troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro six maintenant ilet numéro 180, borné par les rues Lesseps, Royale, Poland et Dauphine, lequel dit terrain est désigné par le numéro onze sur un plan dressé par [illegible] Pilié, voyer de ville, sous date du 25 février 18[illegible], déposé dans le bureau de Philippe Lacoste, notaire, et mesure cinquante trois pieds 33 pouces [illegible] face à la rue Lesseps sur cent quinze pieds 115' de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 731-733 rue Lesseps et consistent en un cottage double avec [illegible] 3 chambres de chaque côté et se loue à $[illegible] par mois chaque côté.

6. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits etc. situé dans le Faubourg Marigny, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Decatur et Mandeville, désigné par le numéro onze sur un plan dressé par A. Hedin, architecte, le 22 avril 18[illegible], déposé dans le bureau de Lucien Hermann, notaire et mesure d'après le dit plan, vingt cinq pieds de face à la rue Esplanade sur cent vingt quatre pieds de profondeur, mesure américaine; les améliorations sur la dite propriété portant le numéro municipal 328 rue Esplanade, et consistent en une bâtisse à deux étages, bâti en ardoises, allée, et contient 4 chambres, galleries, etc., et se loue à $9.00 par mois.

7. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., portant les numéros municipaux 739-741 rue Lesseps dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet numéro 180, borné par les rues Lesseps, Poland, Royale et Dauphine, désigné comme terrain numéro dix formant l'encoignure des rues Lesseps et Dauphine, et mesure cinquante trois pieds, trois pouces, de face à la rue Lesseps sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Dauphine. Les améliorations consistent en un cottage double en bois contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, etc., susceptible à un loyer de $10.00 par mois chaque côté.

Conditions—Comptant. Actes de vente devant F. P. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt est requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, SIDNEY F. GAUTIER, Encanteurs.

Avocat pour demandeur.

R. T. WOLF, Avocat pour le défendeur.

Jan14,19,26fév2,9,16,18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George Ivanovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,307 — Division A — Attendu que Joseph Sevich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Ivanovich, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

LEOVY & GLEASON, Avocats.

7fév7,11,16

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

Cottage double en bois, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre et terrain à bâtir rue Orléans, entre les rues Dupré et Gayoso.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, il sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 19 décembre 1912 et signé le 27 décembre 1912 et d'un ordre daté le 28 janvier 1913 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession de Barbara Muller et al. vs. Mr. et Mme Marco Martinolich, No. 102,464, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Le cottage double en bois à un étage, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre, contenant trois chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet, borné par les rues St. Pierre, Orléans, Dupré et Gayoso, désigné par la lettre A sur un croquis de voyer par Walter J. Seghers, député voyer de ville, daté le 21 janvier 1913 et mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 62 pieds de profondeur entre lignes parallèles commençant à une distance de 124 pieds 6 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues St. Pierre et Dupré.

Deuxièmement—Un certain terrain situé dans le même district et Ilet et adjoignant dans le fond la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B sur le susdit croquis de voyer par Walter J. Seghers, mesurant d'après cela 30 pieds de face sur la rue Orléans sur 52 pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de 124 pieds, 6 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Orléans et Dupré.

Dans un quartier qui s'améliore près des lignes de cars, désirable pour placement ou emplacement de maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en paiements égaux, payables en un et deux ans après la date de l'adjudication, avec huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, avec les clauses usuelles d'hypothèque et sécurité de même que le pacte de non alienando, et rejet l'évaluation cinq pour cent pour les frais d'avocat en cas de procès, etc., les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et payer tous les frais de certificats, et assumer les taxes dues et exigibles dans l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant Fred Adolph notaire aux frais des acquéreurs.

FRED & W. E. ADOLPH,

GEO. MONTGOMERY,

Avocats.

fév2,9,16,23mars2,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf beaux terrains, qui vont être vendus comme un, rues St. Claude et Manuel, rue pavée près des lignes de car.

Succession de Pierre Minard ou Menard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,142—Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, faisant partie d'une certaine plantation appartenant autrefois à Manuel Landry, environ deux milles plus bas que la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, borné sur la partie basse par la propriété appartenant aux religieuses des Ursulines, et sur la partie élevée par la plantation appartenant autrefois à Mr. Lesseps, le dit terrain commence à peu près à 120 pieds du Chemin Public et mesure 360 pieds de face sur la rue projetée Manuel sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain est décrit sur le registre d'assessement pour l'année 1911 comme terrain No. neuf, mesurant 120 pieds sur 334 pieds formant le coin des rues St. Claude et Manuel, dans le carré, borné par les deux dites rues Rampart et Convent, et sur la dite rue St. Claude y faisant face sur une étendue de 120 pieds. Acquis par le dit Pierre Minard ou Menard par un acte sous signature privée daté le 23 février 1843, de Joseph Boudreaux et épouse, enregistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 34 folio 303 le 28 de juillet 1843.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. FRIEDRICHS, Avocat.

fév2,9,16,23mars2,6

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux cottages doubles rapportant de bons revenus, 1220-22-24-26 S. Robertson, près de la rue Erato. Ayant trois et quatre chambres de chaque côté.

SUCCESSION DE CATHERINE KIEVNY, EPOUSE DE PATRICK DRURY.

No. 102,589 — Cour Civile de District — Division B.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur.—Bureau 311 rue Carondelet, JEUDI, le 20 février 1913, à la Bourse 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu et suivant un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit ordre daté et signé le 31 décembre 1912, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet, borné par les rues Clio, Erato, Freret et S. Robertson, désigné comme terrain No. 13 et mesurant 32 pieds de face à la rue S. Robertson, la même largeur dans le fond sur un profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'Ilet, borné par les rues Freret, S. Robertson, Clio et Erato, désigné par le No. 2 lequel terrain mesure 32 pieds de face à la rue S. Robertson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles, étant une parcelle du terrain No. 14, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1886, déposé dans le bureau de Jules Mossy, ancien notaire de cette ville.

3. Tous les effets mobiles suivant l'inventaire enrégistré, seront vendus au même moment et lieux.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès; la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix d'achat, toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, le prix de tous les certificats, et devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la date que l'acte de vente sera passé, devant John Wagner, notaire; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE et ED. P. FOLEY, Avocats.

jan19,26fév2,9,16,20

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

1801-03 RUE DRYADES, COIN DE LA RUE FELICITE

En face du magasin de marchandises sèches Kaufman

Bâtisse en briques à deux étages pour maison de commerce

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

No. 101,930 — Cour Civile de District — Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, Encanteurs — Bureau 311 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1913, à midi à la Bourse, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu et suivant un ordre daté et signé le 22 janvier 1913, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la sus dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 292, borné par les rues Dryades, Rampart, Félicité et St. André, formant l'encoignure des rues Dryades et Felicité, et mesurant 28 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dryades, 27 pieds 2 pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur et face sur la rue Felicite de 62 pieds 4 pouces et 4 lignes, et une profondeur de 68 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté adjacente au terrain No. 20.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, dans un, deux et trois ans, avec intérêt sur la partie de crédit à 7 pour cent par an, à partir de la date de l'achat jusqu'au paiement, avec toutes les clauses de sécurite, l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 et l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire; un dépôt de 10 pour cent est réclamé au moment de l'adjudication.

Jan26fév2,9,16,23,27

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, grande parcelle de terre sur la rue Louisa et encoignure Derbigny avec grandes bâtisses d'écuries, ainsi que quatre terrains sur la rue Piété entre les rues Roman et Derbigny avec une maison simple qui s'y trouve et un terrain sur la rue Louisa près de la rue Roman.

Succession de Marie Amanda Barrois, Veuve de Thomas L. Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,551 — Division A —Par Albert Paul, encanteur Bureau No. 311 rue Baronne) Deuxième etage, Jeudi le 6 mars, 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 31 janvier, 1913, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Marie Amanda Barrois, veuve de Thomas L. Bertrand, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent, située dans le Troisième District de la dite ville de la Nouvelle Orleans, dans l'Ilet No. 789, borné par les rues Louisa, Piété, Roman (ou Solidelle) et Derbigny (ou Prosper), et mesure Deux cent trente cinq pieds sur la rue Louisa, sur une profondeur et face de cent dix huit pieds sur la rue Derbigny (ou Prosper). Les améliorations comprennent de grandes bâtisses pour écuries, etc., sous toit galvanisé. Cette propriété est dans un quartier que s'améliore rapidement, et fait face à plusieurs cottages modernes.

2. Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dependent, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement Bourg Clouet et Faubourg Washington, désignés sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 27 octobre, 1836, deposé dans le bureau de Carlisle Pollock, ancien notaire dans cette ville, par les numéros dix, quinze, seize, dix sept et dix huit, dans l'Ilet No. 789, anciennement Ilet No. 34 du Bourg Clouet, borné par les rues Louisa, Piété, Derbigny (anciennement Prosper) et Roman (anciennement Solidelle); d'après lesquels plans les dits terrains mesurent comme suit, à savoir: Terrain No. 10 mesure trente et un pieds de face à la rue Louisa, sur cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Terrains Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Piété sur cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur la rue Piété comprennent un cottage en bois.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs devant Sidney F. Gautier, notaire. Les taxes de l'année 1913 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

GABRIEL FERNANDEZ, JR., Avocat.

fév2,9,16,23mars2,6

I. B. Rennyson

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Kops

A l'encan-JEUDI, le 27 février 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne à midi.

LA MAISON SIMPLE A DEUX ETAGES 635 RUE FERDINAND

Entre Chartres et Royale, dans le carré de la rue Press comprenant 4 chambres et corridor en haut, 5 chambres et corridor en bas, allée sur les deux côtes, cour pavée, etc. Suivant un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 21 janvier 1913, dans l'affaire de la succession de John Kops, No. 102,619, je procéderai à vendre la propriété ci-après décrite à la date et place ci-dessus mentionnées, comprenant un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dependant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Ferdinand, Press, Chartres et Royale, lequel terrain est désigné par le No. 3 sur un plan fait par C. E. De Armas, député voyer de ville, daté le 4 avril 1887 et annexé à un acte passé devant James Fahey, ancien notaire, le 6 avril 1887 et mesure d'après le dit plan vingt quatre pieds, quatre pouces de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de quatre vingt seize pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour 1913, aussi bien que pour l'acte de vente, devant être passé devant Scott E. Beer, notaire, et dix pour cent (ne portant pas d'intérêt) de dépôt avec

J. B. RENNYSON, Encanteur.

jan26fév2,9,16,23,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frederick W. Rump

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,423 — Division B — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick W. Rump, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. D. DIMITRY, Avocat.

9fév9,13,18

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,122—Division D — Attendu que John D. Nix, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

JNO. D. NIX, Demandeur.

9fév9,13,18

ANNONCES JUDICIAIRE

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Beer Mayer & Co. vs. Ulyssus Laurent.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 54,388 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cite de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepot Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11 mars 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Annonciation, Laurel, Bellecastle et Dufossat désignée comme terrain No. 15 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel et cent dix pieds de profondeur. Acquis par Ulyssus Laurent de James Wilton suivant acte devant, G. G. Kronenberger, notaire, le 31 mai 1901, enregistré dans le livre des aliénations 183 folio 413.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,

Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

SOL. WEISS,

Avocat pour le demandeur.

fév9,16,23mars2,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Franklin Furniture Co. vs. Louis Babiok.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,209 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 14 février, 1913, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite à savoir:

Un ameublement de salon, une table de centre, cinq tableaux, deux chaises avec fond en rotin, une listère, une toilette, un lavabo, une armoire à glace, un porte essuie mains, un garde-manger, une table, deux chaises avec fond en rotin, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulée et numérotée, suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,

Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

HERMAN & WARD,

Avocats pour le demandeur.

fév2,9,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha W. Murya, femme seule, vs. Henry Haffner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,082 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique devant la nouvelle bâtissé de Cour rue Royale entre les rues St. Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, le 21 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'ave. Nashville et les rues Annonciation, Eleonore et Tchoupitoulas, dans l'Ilet 48 Hurtsville, désignés par les numéros 23 et 24 sur un plan par A. G. Blanchard, attaché à un acte devant A. Hero, Jr., notaire, daté le 10 mai 1888, et suivant lequel dit plan les dits terrains mesurent chacun 25' 7" de face à l'ave. Nashville sur une profondeur de 120' entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Henry Haffner par achat du "Crescent City Building Homestead Association" d'après l'acte devant E. M. Stafford, notaire, daté le 25 mai 1908, et enrégistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 214 folio 736. Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,

Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

HOWELL CARTER, JR.,

Avocat pour demandeur.

Jan19,26fév2,9,16,20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de George W. Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 99,311 — Dision A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice M. Beelman, veuve de George W. Roth, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

G. G. KRONNENBERGER, Avocat.

6fév6,10,15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John C. Calvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,130 — Division E — Attendu que Mme Janet S. Calvin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. Calvin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquel les il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

ROBERT O. CONNOR, Avocat.

fév11,15,20

Succession de Wilhelmina Kuhne, Veuve de George Faehnle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,137 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Chas. F. Claiborne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. F. CLAIBORNE, Avocat.

fév7,12,17